

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 5 MARS 2015**

---

**OBJET : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.**

---

Référence Service : PRM/DAJA/SAS-

Rapporteur : **M. Frédéric LACAS**

---

L'an deux mille quinze et le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Étaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Claude PATIN.

**Étaient absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Benoit D'ABBADIE,  
Sandrine DAUGAS à Annie SCHMITT,  
Odette DORIER à Pascale LAUGE,  
Dominique GUIFFREY à Guy ASSEMAT,  
Perrine PELAEZ à Laurence RUL,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Catherine VANDROY à Pascal RESPLANDY,  
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Gérard ANGELI à Caroline DESCHAMPS,  
Michel MOULIN à Robert MENARD,  
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON,  
Luc ZENON à Elisabeth PISSARRO.

**Étaient absents :**

Messieurs les Vices-Présidents

Bernard AURIOL, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires

Henri CABANEL, Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles L 5211.10 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application des délibérations du Conseil Communautaire en date du 28 avril 2014 donnant délégation au Président pour une partie de ses attributions, je vous rends compte des décisions prises récemment, conformément aux tableaux joints en annexe.

Le Conseil prend acte,  
Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits  
Pour expédition conforme,  
Le Président,

Alain ROMERO  
Pour le Président, Le 4ème Vice-Président  
Délégué aux Ressources humaines,  
à l'Administration générale  
et à l'Evaluation des politiques publiques et à la  
santé

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 5 MARS 2015**

---

**QUESTION n° 15.24**

---

**OBJET : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2015.**

---

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert GELY**

---

L'an deux mille quinze et le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Claude PATIN.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Benoit D'ABBADIE,  
Sandrine DAUGAS à Annie SCHMITT,  
Odette DORIER à Pascale LAUGE,  
Dominique GUIFFREY à Guy ASSEMAT,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Catherine VANDROY à Pascal RESPLANDY,  
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Gérard ANGELI à Caroline DESCHAMPS,  
Michel MOULIN à Robert MENARD,  
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON,  
Luc ZENON à Elisabeth PISSARRO.

**Etaient absents :**

Messieurs les Conseillers Communautaires

Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil Communautaire du 12 février 2015, s'est tenu un débat au cours duquel ont été présentées les orientations générales du budget de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, pour l'exercice 2015.

Sont soumises aujourd'hui à votre approbation, les propositions budgétaires 2015 concernant le budget principal (nomenclature M14).

Le projet de budget peut être résumé ainsi :

- Section de fonctionnement : 93 680 582 €
- Section d'investissement : 24 168 572 €

(Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour chaque section).

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du CGCT)

Les crédits de la section d'investissement sont votés par opération pour les opérations individualisées au budget primitif principal 2015 et par chapitre pour les crédits non individualisés par opération.

Il convient également de préciser que le budget proposé est voté par nature et comporte une présentation par fonction.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- de voter par chapitre et par opération d'investissement, les autorisations de dépenses et de recettes, telles qu'elles apparaissent dans la balance de chacune des sections du budget primitif principal, pour l'exercice 2015.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	51
Nombre de pouvoirs	12
Suffrages exprimés :	63
Pour :	62
Contre :	1 (Aimé COUQUET)

Le Conseil adopte à la majorité des suffrages  
exprimés,

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Alain ROMERO

Pour le Président, Le 4ème Vice-Président  
Délégué aux Ressources humaines,  
à l'Administration générale  
et à l'Evaluation des politiques publiques et à la  
santé

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 5 MARS 2015**

---

**QUESTION n° 15.25**

---

**OBJET : BUDGET PRIMITIF ANNEXE ASSAINISSEMENT DÉLÉGATION 2015.**

---

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert GELY**

---

L'an deux mille quinze et le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaiet Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Claude PATIN.

**Etaiet absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Benoit D'ABBADIE,  
Sandrine DAUGAS à Annie SCHMITT,  
Odette DORIER à Pascale LAUGE,  
Dominique GUIFFREY à Guy ASSEMAT,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Catherine VANDROY à Pascal RESPLANDY,  
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Gérard ANGELI à Caroline DESCHAMPS,  
Michel MOULIN à Robert MENARD,  
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON,  
Luc ZENON à Elisabeth PISSARRO.

**Etaiet absents :**

Messieurs les Conseillers Communautaires

Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux orientations générales du budget de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée arrêtées lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 12 février 2015, les propositions concernant le budget annexe Assainissement Délégation (nomenclature M49) pour l'exercice 2015 sont soumises à votre approbation.

Le projet de budget peut être résumé ainsi :

- Section d'exploitation : 5 956 854 €
- Section d'investissement : 18 866 160 €

(Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour chaque section)

Les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du CGCT), les crédits de la section d'investissement sont votés par opération pour les opérations individualisées au budget primitif 2015 et par chapitre pour les crédits non individualisés par opération.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- de voter par chapitre et par opération d'investissement, les autorisations de dépenses et de recettes, telles qu'elles apparaissent dans la balance de chacune des sections du budget primitif annexe Assainissement Délégation, pour l'exercice 2015.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	51
Nombre de pouvoirs	12
Suffrages exprimés :	42
Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	21 (Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Didier BRESSON, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Michel HERAIL, Pascale LAUGE, Yvon MARTINEZ, Robert MENARD, Michel MOULIN, Perrine PELAEZ, Elisabeth PISSARRO, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Luc ZENON)

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés,

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Alain ROMERO

Pour le Président, Le 4ème Vice-Président  
Délégué aux Ressources humaines,  
à l'Administration générale  
et à l'Evaluation des politiques publiques et à la  
santé



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 5 MARS 2015**

---

**QUESTION n° 15.26**

---

**OBJET : BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT RÉGIE 2015.**

---

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert GELY**

---

L'an deux mille quinze et le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaiet Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Claude PATIN.

**Etaiet absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Benoit D'ABBADIE,  
Sandrine DAUGAS à Annie SCHMITT,  
Odette DORIER à Pascale LAUGE,  
Dominique GUIFFREY à Guy ASSEMAT,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Catherine VANDROY à Pascal RESPLANDY,  
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Gérard ANGELI à Caroline DESCHAMPS,  
Michel MOULIN à Robert MENARD,  
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON,  
Luc ZENON à Elisabeth PISSARRO.

**Etaiet absents :**

Messieurs les Conseillers Communautaires

Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux orientations générales du budget de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée arrêtées lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 12 février 2015, les propositions concernant le budget Assainissement Régie (nomenclature M49) pour l'exercice 2015 sont soumises à votre approbation.

Le projet de budget peut être résumé ainsi :

- Section d'exploitation : 632 015 €
- Section d'investissement : 1 039 200 €

(Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour chaque section)

Les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du CGCT), les crédits de la section d'investissement sont votés par opération pour les opérations individualisées au budget primitif 2015 et par chapitre pour les crédits non individualisés par opération.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- de voter par chapitre et par opération d'investissement, les autorisations de dépenses et de recettes, telles qu'elles apparaissent dans la balance de chacune des sections du budget primitif Assainissement Régie, pour l'exercice 2015.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	51
Nombre de pouvoirs	12
Suffrages exprimés :	42
Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	21 (Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Didier BRESSON, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Michel HERAIL, Pascale LAUGE, Yvon MARTINEZ, Robert MENARD, Michel MOULIN, Perrine PELAEZ, Elisabeth PISSARRO, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Luc ZENON)

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés,

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Alain ROMERO

Pour le Président, Le 4ème Vice-Président  
Délégué aux Ressources humaines,  
à l'Administration générale  
et à l'Evaluation des politiques publiques et à la  
santé

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 5 MARS 2015**

---

**QUESTION n° 15.27**

---

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2015 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.**

---

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert GELY**

---

L'an deux mille quinze et le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Claude PATIN.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Benoit D'ABBADIE,  
Sandrine DAUGAS à Annie SCHMITT,  
Odette DORIER à Pascale LAUGE,  
Dominique GUIFFREY à Guy ASSEMAT,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Catherine VANDROY à Pascal RESPLANDY,  
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Gérard ANGELI à Caroline DESCHAMPS,  
Michel MOULIN à Robert MENARD,  
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON,  
Luc ZENON à Elisabeth PISSARRO.

**Etaient absents :**

Messieurs les Conseillers Communautaires

Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux orientations générales du budget de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée arrêtées lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 12 février 2015, les propositions concernant le budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) (nomenclature M49) pour l'exercice 2015 sont soumises à votre approbation.

Le projet de budget peut être résumé ainsi :

- Section d'exploitation : 95 390 €
- Section d'investissement : 2 060 €

Les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du CGCT), les crédits de la section d'investissement sont votés par opération pour les opérations individualisées au budget primitif 2014 et par chapitre pour les crédits non individualisés par opération.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- de voter par chapitre, les autorisations de dépenses et de recettes, telles qu'elles apparaissent dans la balance de chacune des sections du budget primitif SPANC, pour l'exercice 2015.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	51
Nombre de pouvoirs	12
Suffrages exprimés :	42
Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	21 (Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Didier BRESSON, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Michel HERAIL, Pascale LAUGE, Yvon MARTINEZ, Robert MENARD, Michel MOULIN, Perrine PELAEZ, Elisabeth PISSARRO, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Luc ZENON)

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés,

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Alain ROMERO

Pour le Président, Le 4ème Vice-Président  
Délégué aux Ressources humaines,  
à l'Administration générale  
et à l'Evaluation des politiques publiques et à la  
santé

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 5 MARS 2015**

---

**QUESTION n° 15.28**

---

**OBJET : BUDGET PRIMITIF ANNEXE EAU DÉLÉGATION 2015.**

---

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert GELY**

---

L'an deux mille quinze et le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaients Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Claude PATIN.

**Etaients absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Benoit D'ABBADIE,  
Sandrine DAUGAS à Annie SCHMITT,  
Odette DORIER à Pascale LAUGE,  
Dominique GUIFFREY à Guy ASSEMAT,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Catherine VANDROY à Pascal RESPLANDY,  
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Gérard ANGELI à Caroline DESCHAMPS,  
Michel MOULIN à Robert MENARD,  
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON,  
Luc ZENON à Elisabeth PISSARRO.

**Etaients absents :**

Messieurs les Conseillers Communautaires

Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux orientations générales du budget de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée arrêtées lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 12 février 2015, les propositions concernant le budget annexe Eau Délégation (nomenclature M49) pour l'exercice 2015 sont soumises à votre approbation.

Le projet de budget peut être résumé ainsi :

- Section d'exploitation : 3 658 995 €
- Section d'investissement : 8 443 540 €

(Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour chaque section)

Les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du CGCT), les crédits de la section d'investissement sont votés par opération pour les opérations individualisées au budget primitif 2015 et par chapitre pour les crédits non individualisés par opération.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- de voter par chapitre et par opération d'investissement, les autorisations de dépenses et de recettes, telles qu'elles apparaissent dans la balance de chacune des sections du budget primitif annexe Eau Délégation, pour l'exercice 2015.
  
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	51
Nombre de pouvoirs	12
Suffrages exprimés :	42
Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	21 (Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Didier BRESSON, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Michel HERAIL, Pascale LAUGE, Yvon MARTINEZ, Robert MENARD, Michel MOULIN, Perrine PELAEZ, Elisabeth PISSARRO, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Luc ZENON)

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés,

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Alain ROMERO

Pour le Président, Le 4ème Vice-Président  
Délégué aux Ressources humaines,  
à l'Administration générale  
et à l'Evaluation des politiques publiques et à la  
santé

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 5 MARS 2015**

---

**QUESTION n° 15.29**

---

**OBJET : BUDGET PRIMITIF EAU RÉGIE 2015.**

---

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert GELY**

---

L'an deux mille quinze et le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Claude PATIN.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Benoit D'ABBADIE,  
Sandrine DAUGAS à Annie SCHMITT,  
Odette DORIER à Pascale LAUGE,  
Dominique GUIFFREY à Guy ASSEMAT,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Catherine VANDROY à Pascal RESPLANDY,  
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Gérard ANGELI à Caroline DESCHAMPS,  
Michel MOULIN à Robert MENARD,  
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON,  
Luc ZENON à Elisabeth PISSARRO.

**Etaient absents :**

Messieurs les Conseillers Communautaires

Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux orientations générales du budget de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée arrêtées lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 12 février 2015, les propositions concernant le budget Eau Régie (nomenclature M49) pour l'exercice 2015 sont soumises à votre approbation.

Le projet de budget peut être résumé ainsi :

- Section d'exploitation : 692 172 €
- Section d'investissement : 1 036 372 €

(Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour chaque section)

Les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du CGCT), les crédits de la section d'investissement sont votés par opération pour les opérations individualisées au budget primitif 2015 et par chapitre pour les crédits non individualisés par opération.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- de voter par chapitre et par opération d'investissement, les autorisations de dépenses et de recettes, telles qu'elles apparaissent dans la balance de chacune des sections du budget primitif Eau Régie, pour l'exercice 2015.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	51
Nombre de pouvoirs	12
Suffrages exprimés :	42
Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	21 (Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Didier BRESSON, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Michel HERAIL, Pascale LAUGE, Yvon MARTINEZ, Robert MENARD, Michel MOULIN, Perrine PELAEZ, Elisabeth PISSARRO, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Luc ZENON)

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés,

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Alain ROMERO

Pour le Président, Le 4ème Vice-Président  
Délégué aux Ressources humaines,  
à l'Administration générale  
et à l'Evaluation des politiques publiques et à la  
santé

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 5 MARS 2015**

---

**QUESTION n° 15.30**

---

**OBJET : BUDGET PRIMITIF ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE 2015.**

---

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert GELY**

---

L'an deux mille quinze et le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaients Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Daniel PAREDES, Claude PATIN.

**Etaients absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Benoit D'ABBADIE,  
Sandrine DAUGAS à Annie SCHMITT,  
Odette DORIER à Pascale LAUGE,  
Dominique GUIFFREY à Guy ASSEMAT,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Catherine VANDROY à Pascal RESPLANDY,  
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Gérard ANGELI à Caroline DESCHAMPS,  
Yvon MARTINEZ à Michel HERAIL,  
Michel MOULIN à Robert MENARD,  
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON,  
Luc ZENON à Elisabeth PISSARRO.

**Etaients absents :**

Messieurs les Conseillers Communautaires

Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux orientations générales du budget de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée arrêtées lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 12 février 2015, les propositions concernant le budget annexe Photovoltaïque (nomenclature M4) pour l'exercice 2015 sont soumises à votre approbation.

Ce projet de budget peut être résumé ainsi :

- Section d'exploitation : 3 000 €
- Section d'investissement : 0 €

(Les dépenses et les recettes s'équilibrent)

Les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du CGCT).

Ceci exposé, il vous est proposé:

- de voter par chapitre, les autorisations de dépenses et de recettes, telles qu'elles apparaissent dans la balance de la section de fonctionnement du budget primitif annexe Photovoltaïque, pour l'exercice 2015.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	50
Nombre de pouvoirs	13
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Alain ROMERO

Pour le Président, Le 4ème Vice-Président

Délégué aux Ressources humaines,

à l'Administration générale

et à l'Evaluation des politiques publiques et à la  
santé

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 5 MARS 2015**

---

**QUESTION n° 15.31**

---

**OBJET : BUDGET PRIMITIF ANNEXE TRANSPORT 2015.**

---

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert GELY**

---

L'an deux mille quinze et le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaients Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Daniel PAREDES, Claude PATIN.

**Etaients absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Benoit D'ABBADIE,  
Sandrine DAUGAS à Annie SCHMITT,  
Odette DORIER à Pascale LAUGE,  
Dominique GUIFFREY à Guy ASSEMAT,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Catherine VANDROY à Pascal RESPLANDY,  
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Gérard ANGELI à Caroline DESCHAMPS,  
Yvon MARTINEZ à Michel HERAIL,  
Michel MOULIN à Robert MENARD,  
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON,  
Luc ZENON à Elisabeth PISSARRO.

**Etaients absents :**

Messieurs les Conseillers Communautaires

Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux orientations générales du budget de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée arrêtées lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 12 février 2015, les propositions concernant le budget annexe Transport (nomenclature M43) pour l'exercice 2015 sont soumises à votre approbation.

Ce projet de budget peut être résumé ainsi :

- Section d'exploitation : 13 454 806 €
- Section d'investissement : 38 000 €

(Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour chaque section)

Les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du CGCT), les crédits de la section d'investissement sont votés par opération pour les opérations individualisées au budget primitif 2015 et par chapitre pour les crédits non individualisés par opération.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- de voter par chapitre et par opération d'investissement, les autorisations de dépenses et de recettes, telles qu'elles apparaissent dans la balance de chacune des sections du budget primitif annexe Transport, pour l'exercice 2015.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	50
Nombre de pouvoirs	13
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits  
Pour expédition conforme,  
Le Président,

Alain ROMERO  
Pour le Président, Le 4ème Vice-Président  
Délégué aux Ressources humaines,  
à l'Administration générale  
et à l'Evaluation des politiques publiques et à la  
santé



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 5 MARS 2015**

---

**QUESTION n° 15.32**

---

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL : ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME.**

---

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert GELY**

---

L'an deux mille quinze et le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaients Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Daniel PAREDES, Claude PATIN.

**Etaients absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Benoit D'ABBADIE,  
Sandrine DAUGAS à Annie SCHMITT,  
Odette DORIER à Pascale LAUGE,  
Dominique GUIFFREY à Guy ASSEMAT,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Catherine VANDROY à Pascal RESPLANDY,  
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Gérard ANGELI à Caroline DESCHAMPS,  
Yvon MARTINEZ à Michel HERAIL,  
Michel MOULIN à Robert MENARD,  
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON,  
Luc ZENON à Elisabeth PISSARRO.

**Etaients absents :**

Messieurs les Conseillers Communautaires

Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L 2311-3 du CGCT, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

Les autorisations de programmes constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Suite au vote du budget pour l'année 2015, il convient de modifier les autorisations de programme du budget principal, telles que présentées dans le tableau récapitulatif joint à la présente délibération.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver la modification des autorisations de programme telle que décrite dans le tableau ci-annexé.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	50
Nombre de pouvoirs	13
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits  
Pour expédition conforme,  
Le Président,

Alain ROMERO  
Pour le Président, Le 4ème Vice-Président  
Délégué aux Ressources humaines,  
à l'Administration générale  
et à l'Evaluation des politiques publiques et à la  
santé

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 5 MARS 2015**

---

**QUESTION n° 15.33**

---

**OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT DÉLÉGATION : ACTUALISATION  
AUTORISATIONS DE PROGRAMME.**

---

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert GELY**

---

L'an deux mille quinze et le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Daniel PAREDES, Claude PATIN.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Benoit D'ABBADIE,  
Sandrine DAUGAS à Annie SCHMITT,  
Odette DORIER à Pascale LAUGE,  
Dominique GUIFFREY à Guy ASSEMAT,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Catherine VANDROY à Pascal RESPLANDY,  
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Gérard ANGELI à Caroline DESCHAMPS,  
Yvon MARTINEZ à Michel HERAIL,  
Michel MOULIN à Robert MENARD,  
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON,  
Luc ZENON à Elisabeth PISSARRO.

**Etaient absents :**

Messieurs les Conseillers Communautaires

Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L 2311-3 du CGCT, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme (AP).

Les autorisations de programmes constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Suite au vote du budget pour l'année 2015, il convient de modifier les autorisations de programme du budget assainissement délégation, telles que présentées dans le tableau récapitulatif joint à la présente délibération.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver la modification des autorisations de programme telle que décrite dans le tableau ci-annexé.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	50
Nombre de pouvoirs	13
Suffrages exprimés :	42
Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	21 (Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Didier BRESSON, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Michel HERAIL, Pascale LAUGE, Yvon MARTINEZ, Robert MENARD, Michel MOULIN, Perrine PELAEZ, Elisabeth PISSARRO, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Luc ZENON)

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés,

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Alain ROMERO

Pour le Président, Le 4ème Vice-Président  
Délégué aux Ressources humaines,  
à l'Administration générale  
et à l'Evaluation des politiques publiques et à la  
santé

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 5 MARS 2015**

---

**QUESTION n° 15.34**

---

**OBJET : BUDGET EAU DÉLÉGATION : ACTUALISATION AUTORISATIONS DE PROGRAMME.**

---

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert GELY**

---

L'an deux mille quinze et le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Daniel PAREDES, Claude PATIN.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Benoit D'ABBADIE,  
Sandrine DAUGAS à Annie SCHMITT,  
Odette DORIER à Pascale LAUGE,  
Dominique GUIFFREY à Guy ASSEMAT,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Catherine VANDROY à Pascal RESPLANDY,  
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Gérard ANGELI à Caroline DESCHAMPS,  
Yvon MARTINEZ à Michel HERAIL,  
Michel MOULIN à Robert MENARD,  
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON,  
Luc ZENON à Elisabeth PISSARRO.

**Etaient absents :**

Messieurs les Conseillers Communautaires

Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L 2311-3 du CGCT, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme (AP).

Les autorisations de programmes constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Suite au vote du budget pour l'année 2015, il convient de modifier les autorisations de programme du budget eau délégation, telles que présentées dans le tableau récapitulatif joint à la présente délibération.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- D'approuver la modification des autorisations de programme telle que décrite dans le tableau ci-annexé.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	50
Nombre de pouvoirs	13
Suffrages exprimés :	42
Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	21 (Nourredine ABID, Gérard ANGELI, Didier BRESSON, Adil CHOUKRI TOURI, Benoit D'ABBADIE, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Michel HERAIL, Pascale LAUGE, Yvon MARTINEZ, Robert MENARD, Michel MOULIN, Perrine PELAEZ, Elisabeth PISSARRO, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Luc ZENON)

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés,

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Alain ROMERO

Pour le Président, Le 4ème Vice-Président  
Délégué aux Ressources humaines,  
à l'Administration générale  
et à l'Evaluation des politiques publiques et à la  
santé



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 5 MARS 2015**

---

**QUESTION n° 15.35**

---

**OBJET : RÈGLEMENT INTÉRIEUR APPLICABLE AUX MARCHÉS PUBLICS : MISE À JOUR DE LA NOMENCLATURE INTERNE.**

---

Référence Service : PRM/DAJA/SJUR-

Rapporteur : **M. Pascal RESPLANDY**

---

L'an deux mille quinze et le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Daniel PAREDES, Claude PATIN.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Benoit D'ABBADIE,  
Sandrine DAUGAS à Annie SCHMITT,  
Odette DORIER à Pascale LAUGE,  
Dominique GUIFFREY à Guy ASSEMAT,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Catherine VANDROY à Pascal RESPLANDY,  
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Gérard ANGELI à Caroline DESCHAMPS,  
Yvon MARTINEZ à Michel HERAIL,  
Michel MOULIN à Robert MENARD,  
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON,  
Luc ZENON à Elisabeth PISSARRO.

**Etaient absents :**

Messieurs les Conseillers Communautaires

Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 30 avril 2009, le Conseil Communautaire a adopté le règlement intérieur applicable aux marchés de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

En raison des évolutions de la structure des achats de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée il s'avère nécessaire de mettre à jour la nomenclature interne annexée au règlement intérieur.

Celle-ci permet d'identifier, pour des fournitures et service homogènes le volume des achats prévus pour une année par les services de la Communauté d'Agglomération.

Ainsi, pour chaque code nomenclature en fonction du montant des achats, il est possible de déterminer les procédures applicables : appels d'offres et autres procédures formalisées ou marchés passés selon une procédure adaptée.

Il vous est ainsi proposé de créer les codes nomenclatures suivants :

08.04	Equipements médicaux et non médicaux liés aux interventions d'urgences (fauteuil roulant, chaises d'évacuation, brancard)
08.05	Dispositif médicaux d'équipement d'assistance cardiaque : défibrillateur
08.06	Objet de pansements et de soins, trousse de secours
25 02	Pièces détachées pour instruments de musique
41.11	Service liés au déchets et ordures (exploitation déchetterie ou autre)

Le règlement intérieur et son annexe ainsi modifiée s'appliqueront à compter de l'exercice budgétaire 2015.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'adopter la mise à jour de la nomenclature interne du règlement intérieur des marchés publics, tel que précisé ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	50
Nombre de pouvoirs	13
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Alain ROMERO  
Pour le Président, Le 4ème Vice-Président  
Délégué aux Ressources humaines,  
à l'Administration générale  
et à l'Evaluation des politiques publiques et à la  
santé

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 5 MARS 2015**

---

**QUESTION n° 15.36**

---

**OBJET : MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS 2015.**

---

Référence Service : PRM/DRH/-

Rapporteur : **M. Alain ROMERO**

---

L'an deux mille quinze et le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Daniel PAREDES, Claude PATIN.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Benoit D'ABBADIE,  
Sandrine DAUGAS à Annie SCHMITT,  
Odette DORIER à Pascale LAUGE,  
Dominique GUIFFREY à Guy ASSEMAT,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Catherine VANDROY à Pascal RESPLANDY,  
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Gérard ANGELI à Caroline DESCHAMPS,  
Yvon MARTINEZ à Michel HERAIL,  
Michel MOULIN à Robert MENARD,  
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON,  
Luc ZENON à Elisabeth PISSARRO.

**Etaient absents :**

Messieurs les Conseillers Communautaires

Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 12 février 2015, le tableau des emplois pour 2015 a été adopté.

Au terme des arbitrages budgétaires, dans le cadre de l'adoption du budget primitif 2015, il est proposé la création d'un poste rendu nécessaire par la mutualisation du Système d'Information Géographique (SIG) (poste de géomaticien cartographe affecté aux travaux des SIG pour les 12 communes dont le coût vient en déduction des attributions de compensation).

Dans le cadre de la démarche de réduction du nombre d'emplois précaires, il est proposé la création de deux postes d'adjoint technique de 2ème classe au service collecte des déchets ménagers, (compensé par la réduction des recours - à due concurrence - à des agents recrutés au titre des besoins en renfort)

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, il est proposé de créer :

- un poste de technicien principal de 2ème classe (cat. B),
- deux postes d'adjoint technique de 2ème classe (cat. C).

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'adopter la mise a jour du tableau des emplois 2015 de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée tel que joint en annexe à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	50
Nombre de pouvoirs	13
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Alain ROMERO

Pour le Président, Le 4ème Vice-Président  
Délégué aux Ressources humaines,  
à l'Administration générale  
et à l'Evaluation des politiques publiques et à la  
santé

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 5 MARS 2015**

---

**QUESTION n° 15.37**

---

**OBJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS.**

---

Référence Service : PRM/DRH/-

Rapporteur : **M. Alain ROMERO**

---

L'an deux mille quinze et le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaients Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Daniel PAREDES, Claude PATIN.

**Etaients absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Benoit D'ABBADIE,  
Sandrine DAUGAS à Annie SCHMITT,  
Odette DORIER à Pascale LAUGE,  
Dominique GUIFFREY à Guy ASSEMAT,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Catherine VANDROY à Pascal RESPLANDY,  
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Gérard ANGELI à Caroline DESCHAMPS,  
Yvon MARTINEZ à Michel HERAIL,  
Michel MOULIN à Robert MENARD,  
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON,  
Luc ZENON à Elisabeth PISSARRO.

**Etaients absents :**

Messieurs les Conseillers Communautaires

Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Compte tenu des spécificités du service de collecte des déchets ménagers et des métiers exercés au sein de ce service il est apparu nécessaire de doter la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée d'un règlement intérieur qui rassemble et explicite l'ensemble des mesures applicables aux agents en termes de missions, d'organisation et de conditions de travail.

Ce règlement précise les droits et les obligations des agents en charge de la collecte des déchets ménagers et assimilés, les dispositions à appliquer en matière d'hygiène et de sécurité et les principes de l'organisation du travail (horaires, rythmes de travail, absences).

Élaboré en concertation avec les acteurs du service et les représentants du personnel, le document soumis à votre approbation a reçu l'avis lors du comité technique réuni le 19 février 2015. Ce règlement rentre en vigueur le 1er avril 2015.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'adopter le règlement intérieur du service de collecte des déchets ménagers et assimilés joint en annexe à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	50
Nombre de pouvoirs	13
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Alain ROMERO  
 Pour le Président, Le 4ème Vice-Président  
 Délégué aux Ressources humaines,  
 à l'Administration générale  
 et à l'Evaluation des politiques publiques et à la  
 santé

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 5 MARS 2015**

---

**QUESTION n° 15.38**

---

**OBJET : MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITÉ POUR TRAVAUX DANGEREUX, INSALUBRES, INCOMMODES OU SALISSANTS.**

---

Référence Service : PRM/DRH/-

Rapporteur : **M. Alain ROMERO**

---

L'an deux mille quinze et le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Daniel PAREDES, Claude PATIN.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Benoit D'ABBADIE,  
Sandrine DAUGAS à Annie SCHMITT,  
Odette DORIER à Pascale LAUGE,  
Dominique GUIFFREY à Guy ASSEMAT,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Catherine VANDROY à Pascal RESPLANDY,  
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Gérard ANGELI à Caroline DESCHAMPS,  
Yvon MARTINEZ à Michel HERAIL,  
Michel MOULIN à Robert MENARD,  
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON,  
Luc ZENON à Elisabeth PISSARRO.

**Etaient absents :**

Messieurs les Conseillers Communautaires

Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.



Mesdames, Messieurs,

Les modalités d'attribution des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants sont fixées par le décret n°67-624 du 23 juillet 1967. Cette indemnité est susceptible d'être perçue par les agents de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée. Toutefois, les règles d'attribution résultaient de l'application des régimes indemnitaires d'origine transposés lors des transferts de compétence.

Il convient de doter la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée de ses propres règles d'attribution de cette indemnité.

Les taux de base des indemnités sont les suivants (arrêté du 30 août 2001) :

- 1ère catégorie : 1,03 €
- 2ème catégorie : 0,31 €
- 3ème catégorie : 0,15 €.

Le montant de l'indemnité est calculé par référence au taux de base affecté d'une pondération variant selon la nature des travaux et leur classification. Les indemnités sont allouées par demi-journée de travail effectif.

Les bénéficiaires des indemnités sont les agents titulaires, stagiaires et non titulaires de droit public occupant un emploi permanent. Les indemnités sont versées trimestriellement.

Les travaux concernés à la CABM et le nombre de taux de base pouvant être attribué sont les suivants :

Travaux	Catégorie	Nombre de taux de base
Travaux sur installations électriques haute et basse tension	1ère catégorie	1 taux
Travaux de manutention avec engins élévateurs	1ère catégorie	1 taux
Collecte et élimination des déchets	1ère catégorie	1 taux et 1/2
Utilisation de solvants (tels que tétrachlorure de carbone ou trichloréthylène)	1ère catégorie	½ taux
Conduite d'engins spéciaux de travaux publics	1ère catégorie	1 taux 3/4
Travaux en égouts, tranchées boueuses ou inondées, regards, chambres de vannes ou aqueducs	1ère catégorie	½ taux
Travaux d'élimination des déchets sur site de traitement	1ère catégorie	2 taux
Travaux en environnement dégradé (odeurs, poussières, nuisances sonores particulièrement incommodes)	2ème catégorie	1 taux

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'adopter les modalités de versement de l'indemnité pour travaux dangereux, insalubres incommodes ou salissants aux conditions ci-dessus présentées,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	50
Nombre de pouvoirs	13
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Alain ROMERO  
Pour le Président, Le 4ème Vice-Président  
Délégué aux Ressources humaines,  
à l'Administration générale  
et à l'Evaluation des politiques publiques et à la  
santé

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 5 MARS 2015**

---

**QUESTION n° 15.39**

---

**OBJET : ZAC DE MERCORENT : AGRÉMENT À LA SEBLI POUR LA CESSION DU LOT ZB N°106P.**

---

Référence Service : DGEE/DDE/SIERI-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

---

L'an deux mille quinze et le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaients Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Daniel PAREDES, Claude PATIN.

**Etaients absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Benoit D'ABBADIE,  
Sandrine DAUGAS à Annie SCHMITT,  
Odette DORIER à Pascale LAUGE,  
Dominique GUIFFREY à Guy ASSEMAT,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Catherine VANDROY à Pascal RESPLANDY,  
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Gérard ANGELI à Caroline DESCHAMPS,  
Yvon MARTINEZ à Michel HERAIL,  
Michel MOULIN à Robert MENARD,  
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON,  
Luc ZENON à Elisabeth PISSARRO.

**Etaients absents :**

Messieurs les Conseillers Communautaires

Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

L'article 14 de la Convention Publique d'Aménagement de la ZAC de Mercorent, intervenue entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et la SEBLI, stipule que l'aménageur notifie à la collectivité publique cocontractante, en vue de recueillir son accord, les noms et qualités des attributaires éventuels ainsi que le programme de constructions envisagées, le prix et les modalités de paiement.

Conformément à ces dispositions, la SEBLI sollicite l'agrément de la CABM pour la vente suivante :

Situation géographique du lot : Secteur : ZB - 106p – Superficie : 2 432 m<sup>2</sup>

Prix du lot : 109 440 € HT (soit 45 € HT/m<sup>2</sup>)

Acquéreur et entreprise utilisatrice : SARL SERVICE FACADE – ZAE Le Monestié – 1, allée de l'Espinouse - 34760 Boujan sur Libron

Gérants : M. Behzat BOZKURT – SIRET : 51211509800018 et APE : 4399D

Ou toute personne physique ou morale qu'il lui plaira de se substituer

Programme : Acquisition foncière pour la construction d'un bâtiment de 1 216 m<sup>2</sup> à usage de bureaux, ateliers et stockage.

Utilisateur : SARL SERVICE FACADE – 2 271 428 € de Chiffre d'Affaires 2013

Activité : Traitement des façades

Nombre d'emplois : 28 personnes

Modalités de Paiement : 15 % à la signature du compromis de vente, solde à la signature de l'acte authentique.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'agréer la cession du lot ZB n°106p situé ZAC de Mercorent, dont les conditions sont définies ci-dessus, à l'acquéreur ci-avant désigné ou tout organisme susceptible de s'y substituer,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	50
Nombre de pouvoirs	13
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Alain ROMERO  
Pour le Président, Le 4ème Vice-Président  
Délégué aux Ressources humaines,  
à l'Administration générale  
et à l'Evaluation des politiques publiques et à la  
santé

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 5 MARS 2015**

---

**QUESTION n° 15.40**

---

**OBJET : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BÉZIERS MÉDITERRANÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION EMILE CLAPAREDE.**

---

Référence Service : CAB//-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

---

L'an deux mille quinze et le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Daniel PAREDES, Claude PATIN.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Benoit D'ABBADIE,  
Sandrine DAUGAS à Annie SCHMITT,  
Odette DORIER à Pascale LAUGE,  
Dominique GUIFFREY à Guy ASSEMAT,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Catherine VANDROY à Pascal RESPLANDY,  
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Gérard ANGELI à Caroline DESCHAMPS,  
Yvon MARTINEZ à Michel HERAIL,  
Michel MOULIN à Robert MENARD,  
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON,  
Luc ZENON à Elisabeth PISSARRO.

**Etaient absents :**

Messieurs les Conseillers Communautaires

Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

L'association Emile Claparède, association à but non lucratif, regroupe des structures à caractère social et médico social. Son objet est de permettre à des jeunes de mieux s'insérer dans le tissu social et économique, via un accueil, un hébergement et un accompagnement de qualité.

Le Conseil d'Administration de l'association comprend deux collèges :

- le premier composé des membres avec voix délibérative : Ville de Béziers, CABM, CAF, CG34, CILEO, représentants des résidents et délégués du personnel
- le second composé des membres avec voix consultative : CCI, Chambre des Métiers, Administration Ville de Béziers, CCAS, Maison de l'Emploi, MLI.

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée dispose d'un siège au Conseil d'administration de l'association Emile Claparède.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du CGCT, les délégués titulaires et suppléants doivent être élus au scrutin secret, sauf si l'organe délibérant décide, à l'unanimité de ne pas procéder à ce type de scrutin.

De plus, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir (...) dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement, (...) et il en est donné lecture par le Président.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- De désigner le représentant de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée au Conseil d'administration de l'association Emile Claparède,
- D'appliquer les dispositions du dernier alinéa de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui stipule que le « conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations (...), sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin »,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après appel à candidature, se sont déclarés les conseillers communautaires suivants :

- Alain BIOLA

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletins secrets pour l'élection des représentants de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée au Conseil d'Administration de l'Association Emile CLAPAREDE.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, et dans la mesure où le nombre de candidats déclarés correspond au nombre de sièges à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement comme suit :

- Alain BIOLA

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	50
Nombre de pouvoirs	13
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Alain ROMERO  
Pour le Président, Le 4ème Vice-Président  
Délégué aux Ressources humaines,  
à l'Administration générale  
et à l'Evaluation des politiques publiques et à la  
santé



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 5 MARS 2015**

---

**QUESTION n° 15.41**

---

**OBJET : FIXATION DES TARIFS ET DES MODALITÉS DE PERCEPTION DE LA TAXE DE SÉJOUR.**

---

Référence Service : DGEE/DTV/SIT-

Rapporteur : **M. Guy COMBES**

---

L'an deux mille quinze et le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaients Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Daniel PAREDES, Claude PATIN.

**Etaients absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Benoit D'ABBADIE,  
Sandrine DAUGAS à Annie SCHMITT,  
Odette DORIER à Pascale LAUGE,  
Dominique GUIFFREY à Guy ASSEMAT,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Catherine VANDROY à Pascal RESPLANDY,  
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Gérard ANGELI à Caroline DESCHAMPS,  
Yvon MARTINEZ à Michel HERAIL,  
Michel MOULIN à Robert MENARD,  
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON,  
Luc ZENON à Elisabeth PISSARRO.

**Etaients absents :**

Messieurs les Conseillers Communautaires

Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la Loi de Finances 2015, les conditions d'application de la taxe de séjour ont été substantiellement modifiées : nouveaux tarifs planchers et plafonds dans toutes les catégories d'hébergement, création de nouvelles tranches, application de la taxe de séjour pour les locations effectuées via les opérateurs en ligne, rectification des exonérations, instauration d'un seul abattement pour le mode du forfait, officialisation de la procédure de taxation d'office.

Ces nouvelles modalités étant parues au Journal Officiel du 30 décembre 2014 avec prise d'effet dès le 1er janvier 2015, les collectivités concernées sont invitées à se mettre en cohérence avec ce nouveau dispositif dans les meilleurs délais.

La taxe de séjour est perçue sur l'ensemble du territoire auprès des personnes hébergées à titre onéreux (article L.2333-29 du Code général des collectivités territoriales).

La taxe de séjour est perçue au réel par toutes les natures d'hébergement à titre onéreux proposées :

- Hôtels de tourisme,
- Résidences de tourisme,
- Locations saisonnières,
- Chambres d'hôtes,
- Village de vacances,
- Emplacements dans des aires de campings-cars et des parcs de stationnement touristiques,
- Autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents.

La taxe de séjour est perçue au forfait pour les natures d'hébergement à titre onéreux suivantes :

- Terrains de camping et de caravanage,
- Ports de plaisance.

Le produit de cette taxe est intégralement utilisé pour le développement touristique du territoire au travers du financement de l'office du tourisme conformément à l'article L.2233-27 du Code général des collectivités locales (CGCT).

Conformément aux dispositions de l'article L.3333-1 du CGCT, la taxe additionnelle (10 %) est recouvrée par la Communauté d'agglomération, pour le compte du Département de l'Hérault dans les mêmes conditions que la taxe intercommunale à laquelle elle s'ajoute.

Compte tenu des impératifs fixés par le législateur, le nouveau dispositif de la taxe de séjour sera applicable pour l'année 2015 du 1er Mai au 31 Décembre.

Au réel, son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour. La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitée de séjour.

Les logeurs, hôteliers, propriétaires ou autres intermédiaires qui ont perçu la taxe de séjour au réel doivent produire une déclaration indiquant le montant total de la taxe perçue ainsi

que leur registre du logeur et reverser le produit de la taxe auprès du régisseur de la taxe de séjour avant les dates suivantes :

- 15 septembre pour la taxe perçue du 1er mai au 31 août,
- 15 janvier pour la taxe perçue du 1er septembre au 31 décembre,

Au forfait, le montant de la taxe due par l'établissement est perçu sur la base de la capacité d'accueil en nombre d'emplacements multipliée par trois (indicateur INSEE) et selon les dates d'ouverture de l'établissement déclarées par l'exploitant.

En outre, un seul abattement de 46 % sera appliqué.

Les hébergeurs dont les établissements sont au régime du forfait doivent s'acquitter de la taxe par un versement de 50% au 31 juillet et du solde au 30 septembre.

Le barème des tarifs de la taxe de séjour communautaire pour la période du 1er mai 2015 au 31 décembre 2015 est fixé de la manière suivante :

Catégories d'hébergement	Tarifs fixés par Agglomération Méditerranée	Communauté Béziers	Tarifs fixés par Département de l'Herault	Tarif total
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	2,00 €		0,20€	<b>2,20 €</b>
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	1,80 €		0,18 €	<b>1,98 €</b>
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	1,14 €		0,11 €	<b>1,25 €</b>
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	0,90 €		0,09 €	<b>0,99 €</b>
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de campings-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents	0,75 €		0,08 €	<b>0,83 €</b>

<b>Catégories d'hébergement</b>	<b>Tarifs fixés par Agglomération Méditerranée</b>	<b>Communauté Béziers</b>	<b>Tarifs fixés par Département de l'Herault</b>	<b>Tarif total</b>
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0,75 €		0,08 €	<b>0,83 €</b>
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,75 €		0,08 €	<b>0,83 €</b>
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4, 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,55 €		0,05 €	<b>0,60 €</b>
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €		0,02 €	<b>0,22 €</b>

Ceci exposé, il vous est proposé:

- D'approuver le barème des tarifs de la taxe de séjour communautaire pour la période du 1er mai 2015 au 31 décembre 2015,
- De confirmer l'ensemble des modalités d'application et des équivalences par un arrêté intercommunal pris par Monsieur Le Président en tant que de besoin,
- De confirmer l'application de la présente délibération à compter du 1er mai 2015,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	50
Nombre de pouvoirs	13
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Alain ROMERO  
Pour le Président, Le 4ème Vice-Président  
Délégué aux Ressources humaines,  
à l'Administration générale  
et à l'Evaluation des politiques publiques et à la  
santé

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 5 MARS 2015**

---

**QUESTION n° 15.42**

---

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE BÉZIERS MÉDITERRANÉE POUR L'ANNÉE 2015.**

---

Référence Service : DGEE/DTV/SIT-

Rapporteur : **M. Guy COMBES**

---

L'an deux mille quinze et le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaients Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Daniel PAREDES, Claude PATIN.

**Etaients absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Benoit D'ABBADIE,  
Sandrine DAUGAS à Annie SCHMITT,  
Odette DORIER à Pascale LAUGE,  
Dominique GUIFFREY à Guy ASSEMAT,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Catherine VANDROY à Pascal RESPLANDY,  
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Gérard ANGELI à Caroline DESCHAMPS,  
Yvon MARTINEZ à Michel HERAIL,  
Michel MOULIN à Robert MENARD,  
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON,  
Luc ZENON à Elisabeth PISSARRO.

**Etaients absents :**

Messieurs les Conseillers Communautaires

Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Une convention d'objectifs et de moyens a été conclue entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et l' Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée pour la période 2013-2017.

Cette convention prévoit qu'afin de permettre à l'Office de Tourisme de remplir ses missions de service public, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée lui attribue une subvention annuelle dont le montant est adapté aux dites missions.

Par ailleurs pour 2015, l'Office de Tourisme, outre la poursuite des actions engagées depuis 2013, va développer la promotion touristique et procéder à l'aménagement de la maison du coche d'eau sur le site de Fonseranes.

Au vu de l'exercice comptable 2014, des excédents de gestion, des actions prévue en 2015 et des perspectives de recettes de la taxe de séjour, il est proposé d'allouer à l'Office de Tourisme une subvention de 1 051 160€, (en diminution de 100 000€ par rapport à la subvention de l'année précédente.)

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver le montant de la subvention attribuée à l'Office de Tourisme Communautaire pour l'année 2015,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	50
Nombre de pouvoirs	13
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Alain ROMERO  
 Pour le Président, Le 4ème Vice-Président  
 Délégué aux Ressources humaines,  
 à l'Administration générale  
 et à l'Evaluation des politiques publiques et à la  
 santé

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 5 MARS 2015**

---

**QUESTION n° 15.43**

---

**OBJET : GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION "LA SYRAHDELLE" À BÉZIERS.**

---

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert MENARD**

---

L'an deux mille quinze et le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Daniel PAREDES, Claude PATIN.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Benoit D'ABBADIE,  
Sandrine DAUGAS à Annie SCHMITT,  
Odette DORIER à Pascale LAUGE,  
Dominique GUIFFREY à Guy ASSEMAT,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Catherine VANDROY à Pascal RESPLANDY,  
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Gérard ANGELI à Caroline DESCHAMPS,  
Yvon MARTINEZ à Michel HERAIL,  
Michel MOULIN à Robert MENARD,  
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON,  
Luc ZENON à Elisabeth PISSARRO.

**Etaient absents :**

Messieurs les Conseillers Communautaires

Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.



Mesdames, Messieurs,

Vu la demande formulée par FDI Habitat tendant à obtenir la garantie par la Communauté d'Agglomération à hauteur de 2 441 912,00 €, représentant 100 % des quatre emprunts à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, en vue du financement de l'opération de construction de 20 logements individuels, située à Béziers

Vu l'article R221-19 du Code Monétaire et Financier,

Vu les articles L 2252-1, L 2252-2, L 5111-4 et articles 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 2021 et 2298 du Code Civil,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 novembre 2014 ayant déclaré d'intérêt communautaire l'opération de construction de 20 logements individuels, située à Béziers

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée accorde sa garantie d'emprunt pour le remboursement d'un montant de 2 441 912,00 €, représentant 100 % des quatre emprunts que FDI Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces prêts sont destinés à financer l'opération de construction de 20 logements individuels, dans le programme dénommé La Syrahdelle situé 12 allée G. Alberto BRAGLIA à Béziers.

Les caractéristiques financières des prêts sont les suivantes :

Caractéristiques du prêt	PLUS construction	PLUS FONCIER	PLAI construction	PLAI FONCIER
Montant du prêt :	1 033 368,00 €	804 726,00 €	339 464,00 €	264 354,00 €
Périodicité échéances :	annuelles	annuelles	annuelles	annuelles
Durée de la phase d'amortissement :	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Durée de la phase de préfinancement :	De 3 à 24 mois maximum	De 3 à 24 mois maximum	De 3 à 24 mois maximum	De 3 à 24 mois maximum
Index :	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60pdb	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60pdb	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20pdb	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20pdb
	Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux de Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.			
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés	Amortissement déduit avec intérêts différés	Amortissement déduit avec intérêts différés	Amortissement déduit avec intérêts différés

	Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.			
<b>Modalité de révision :</b>	Double révisabilité limitée (DL)	Double révisabilité limitée (DL)	Double révisabilité limitée (DL)	Double révisabilité limitée (DL)
<b>Taux de progressivité des échéances:</b>	De 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux de livret A)	De 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux de livret A)	De 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux de livret A)	De 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux de livret A)
Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux de Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.				

La garantie de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée est accordée pour la durée totale des prêts, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre simple, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Communauté d'Agglomération s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'autoriser le Président de la Communauté d'Agglomération à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	50
Nombre de pouvoirs	13
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Alain ROMERO  
Pour le Président, Le 4ème Vice-Président  
Délégué aux Ressources humaines,  
à l'Administration générale  
et à l'Evaluation des politiques publiques et à la  
santé

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 5 MARS 2015**

---

**QUESTION n° 15.44**

---

**OBJET : OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT "CŒUR VIVANT" : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES AIDES INTERCOMMUNALES COMPLÉMENTAIRES.**

---

Référence Service : DGIS/DHAB/SPRIV-

Rapporteur : **M. Robert MENARD**

---

L'an deux mille quinze et le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Daniel PAREDES, Claude PATIN.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Benoit D'ABBADIE,  
Sandrine DAUGAS à Annie SCHMITT,  
Odette DORIER à Pascale LAUGE,  
Dominique GUIFFREY à Guy ASSEMAT,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Catherine VANDROY à Pascal RESPLANDY,  
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Gérard ANGELI à Caroline DESCHAMPS,  
Yvon MARTINEZ à Michel HERAIL,  
Michel MOULIN à Robert MENARD,  
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON,  
Luc ZENON à Elisabeth PISSARRO.

**Etaient absents :**

Messieurs les Conseillers Communautaires

Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Communautaire a approuvé par délibération du 23 novembre 2012, le règlement des aides intercommunales complémentaires à celles attribuées par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat « OPAH Cœur vivant » (2012/2017) en centre historique de Béziers.

Lors du Conseil Communautaire du 25 septembre 2014, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a décidé d'apporter son soutien financier aux travaux de ravalement de façade sur le nouveau périmètre de campagne de ravalement obligatoire à Béziers. Ce périmètre comprend les Allées Paul Riquet, la Place Jean Jaurès et la Place de la Victoire. Une enveloppe supplémentaire pour cette opération a été réservée pour un montant de 261 000€ sur 3 ans.

Cependant, le montant de l'enveloppe sur fonds propres en faveur de travaux d'autres natures restant inchangé, il est nécessaire de procéder à certains réajustements qui doivent permettre de continuer à :

- privilégier le soutien au maintien à domicile des occupants par des travaux d'économies d'énergie,
- favoriser l'accession à la propriété dans un objectif de rééquilibrage de l'occupation sur le secteur.

De plus, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée propose que les bénéficiaires participent à revaloriser l'image du centre historique en appliquant les règles suivantes :

- respect de la réglementation la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée en matière de collecte des déchets ménagers et encombrants (propriétaires/locataires/commerçants),
- respect des arrêtés de police du maire concernant le logement,
- information du locataire par son bailleur des réglementations en vigueur,
- respect du bailleur des règles de l'Anah pour la mise en location de son logement,
- obligation de prévoir la mise en place d'une antenne parabolique collective sur le toit qui puisse desservir l'ensemble des logements.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver les modifications du règlement d'attribution des aides intercommunales complémentaires
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	50
Nombre de pouvoirs	13
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Alain ROMERO  
Pour le Président, Le 4ème Vice-Président  
Délégué aux Ressources humaines,  
à l'Administration générale  
et à l'Evaluation des politiques publiques et à la  
santé

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 5 MARS 2015**

---

**QUESTION n° 15.45**

---

**OBJET : AVIS RELATIF À LA MODIFICATION N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAUVIAN.**

---

Référence Service : DGAT/DAE/SAP-

Rapporteur : **M. Michel SUERE**

---

L'an deux mille quinze et le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaients Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Daniel PAREDES, Claude PATIN.

**Etaients absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Benoit D'ABBADIE,  
Sandrine DAUGAS à Annie SCHMITT,  
Odette DORIER à Pascale LAUGE,  
Dominique GUIFFREY à Guy ASSEMAT,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Catherine VANDROY à Pascal RESPLANDY,  
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Gérard ANGELI à Caroline DESCHAMPS,  
Yvon MARTINEZ à Michel HERAIL,  
Michel MOULIN à Robert MENARD,  
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON,  
Luc ZENON à Elisabeth PISSARRO.

**Etaients absents :**

Messieurs les Conseillers Communautaires

Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

La modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Sauvian a été prescrite par le Conseil Municipal le 6 novembre 2014. La procédure vise à créer deux nouveaux emplacements réservés, à mettre à jour le règlement avec la loi d'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) et à adapter le règlement.

Deux nouveaux emplacements réservés (19 et 20) sont ainsi créés afin de réaliser une nouvelle connexion viaire (« circulade ») et d'aménager un carrefour d'accès à la rue Paul Vidal (Cf. Annexe 1). Ce projet intervient dans le cadre de la requalification de la place du Monument aux Morts près de l'Église et de la Promenade.

Le règlement est mis à jour (références obsolètes au Code de l'Urbanisme) et la notion de Surface Hors Œuvre Nette (SHON) est remplacée par celle de « surface de plancher » conformément à la réforme entrée en vigueur le 1er mars 2012. La mention au COS est également supprimée car privée d'effets juridiques par la loi ALUR. Cela concerne notamment la référence à la SHON maximale de la Zone d'Aménagement Concertée d'Intérêt Communautaire des Portes de Sauvian, fixée initialement à 92 000m<sup>2</sup> (Cf périmètres en annexes 2 et 3).

Par ailleurs, l'extension des constructions à usage d'activités admises dans la zone UE à vocation d'activités est facilitée (suppression de la limite de surface de 40m<sup>2</sup>). Enfin le règlement de la zone urbaine résidentielle de faible densité U2 est modifié afin de permettre une implantation différente du recul de 5 m de l'alignement obligatoire, pour les projets répondant aux exigences d'un parti architectural en considération des lieux avoisinants.

Conformément à l'article L 123-6 et suivants du Code de l'Urbanisme, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée doit se prononcer sur cette modification en qualité de personne publique associée.

Après analyse de ce dossier par la Communauté d'Agglomération, il apparaît que cette modification du PLU de Sauvian, justifiée pour prendre en compte de nouvelles dispositions réglementaires et un projet de renouvellement urbain sans réduire les zones agricoles et naturelles, ne porte pas atteinte à l'économie générale du PLU.

Considérant qu'il conviendrait toutefois que le règlement du PLU maintienne la notion de « surface de plancher maximale » pour la zone AUE1 de la ZAC des Portes de Sauvian, conformément aux articles L123-3 et R123-9 14° du Code de l'urbanisme.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'émettre un avis favorable de principe sur la modification n°5 du PLU de Sauvian,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	50
Nombre de pouvoirs	13
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Alain ROMERO  
Pour le Président, Le 4ème Vice-Président  
Délégué aux Ressources humaines,  
à l'Administration générale  
et à l'Evaluation des politiques publiques et à la  
santé

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 5 MARS 2015**

---

**QUESTION n° 15.46**

---

**OBJET : ACQUISITION D'UNE PARCELLE SUR LA COMMUNE DE CERS DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE RACCORDEMENTS DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT.**

---

Référence Service : DGAT/DAE/SFONC-

Rapporteur : **M. Michel SUERE**

---

L'an deux mille quinze et le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Daniel PAREDES, Claude PATIN.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Benoit D'ABBADIE,  
Sandrine DAUGAS à Annie SCHMITT,  
Odette DORIER à Pascale LAUGE,  
Dominique GUIFFREY à Guy ASSEMAT,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Catherine VANDROY à Pascal RESPLANDY,  
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Gérard ANGELI à Caroline DESCHAMPS,  
Yvon MARTINEZ à Michel HERAIL,  
Michel MOULIN à Robert MENARD,  
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON,  
Luc ZENON à Elisabeth PISSARRO.

**Etaient absents :**

Messieurs les Conseillers Communautaires

Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa compétence Eau Assainissement, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a engagé le renforcement et la sécurisation du traitement des eaux usées de Cers et Villeneuve-les-Béziers, en raccordant le réseau d'assainissement de ces deux communes, à la station d'épuration intercommunale de Béziers.

Ce projet nécessite la création d'un poste de refoulement et d'un ouvrage de fonçage sur la parcelle cadastrée section AP n°84 (ancienne parcelle cadastrée AP 29 partie A), sise commune de CERS.

La Commune de CERS propriétaire de ce foncier, a donné son accord pour vendre à la Communauté d'Agglomération la parcelle cadastrée AP n°84, d'une superficie de 1 257 m<sup>2</sup>, à l'euro symbolique, compte tenu de l'intérêt communautaire du projet.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'acquérir auprès de la Commune de Cers la parcelle cadastrée section AP n°84 d'une superficie de 1 257 m<sup>2</sup>, pour un montant de un euro symbolique, auquel il conviendra d'ajouter les frais d'acquisition.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	50
Nombre de pouvoirs	13
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Alain ROMERO  
 Pour le Président, Le 4ème Vice-Président  
 Délégué aux Ressources humaines,  
 à l'Administration générale  
 et à l'Evaluation des politiques publiques et à la  
 santé

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 5 MARS 2015**

---

**QUESTION n° 15.47**

---

**OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA VILLE DE BÉZIERS POUR LA RÉALISATION DU SCHÉMA DE SECTEUR CENTRE VILLE.**

---

Référence Service : DGAT/DAE/-

Rapporteur : **M. Michel SUERE**

---

L'an deux mille quinze et le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Daniel PAREDES, Claude PATIN.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Benoit D'ABBADIE,  
Sandrine DAUGAS à Annie SCHMITT,  
Odette DORIER à Pascale LAUGE,  
Dominique GUIFFREY à Guy ASSEMAT,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Catherine VANDROY à Pascal RESPLANDY,  
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Gérard ANGELI à Caroline DESCHAMPS,  
Yvon MARTINEZ à Michel HERAIL,  
Michel MOULIN à Robert MENARD,  
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON,  
Luc ZENON à Elisabeth PISSARRO.

**Etaient absents :**

Messieurs les Conseillers Communautaires

Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Béziers va élaborer en 2015 le schéma de secteur sur le centre ville de Béziers. La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée devait réaliser ce même schéma en 2016, dans le cadre de son programme d'études de secteurs.

Ainsi, la Ville de Béziers a sollicité auprès de la CABM la maîtrise d'ouvrage de cette étude qui sera réalisée dans le cadre du Programme National Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD).

Le cahier des charges, établi en concertation avec la CABM, détaille le déroulé de cette étude de secteur, avec pour objectif l'établissement d'un schéma directeur opérationnel d'évolution et d'aménagement urbain et qui précisera entre autre :

- les secteurs géographiques du centre à traiter en priorité,
- les conditions d'accès aux espaces et équipements publics,
- la hiérarchisation du maillage viaire,
- les articulations entre quartiers,
- la gestion des flux touristiques et marchands.
- 

L'ensemble de ces enjeux s'inscrivent dans la logique de création d'une dynamique de transformation du centre ville de Béziers. L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) intervient dans le financement cette étude par la signature, en date du 17 février 2012, de la convention pluriannuelle 2010 - 2016 pour la mise en œuvre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés du centre ville de Béziers.

Cette étude sera réalisée par le groupement de bureaux d'études « D'ICI LA / PERROT / VERDI » pour un montant de 178 950 € HT.

Par délibération en date du 22 janvier 2015, la Ville de Béziers a demandé à bénéficier d'un fonds de concours de la CABM sur la part du financement assurée par la commune, hors subventions. Une convention de financement devra être signée avec la commune de Béziers afin de formaliser le principe d'un partenariat actif avec la CABM et de fixer le montant de la participation. Celle-ci s'élèverait à 30 000 €.

Dans le cadre de cette convention, la Ville de Béziers s'engage à inviter la CABM à tous les comités de pilotage qui auront lieu durant l'étude, à organiser régulièrement des réunions techniques d'information afin de faire le point sur l'état d'avancement de l'étude et à apposer la mention visible du logo de la CABM, co-financeur, sur le rapport d'étude.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver les termes de la convention de partenariat annexée à la présente et d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 30 000 € à la Ville de Béziers pour la réalisation du schéma de secteur centre ville,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	50
Nombre de pouvoirs	13
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Alain ROMERO  
Pour le Président, Le 4ème Vice-Président  
Délégué aux Ressources humaines,  
à l'Administration générale  
et à l'Evaluation des politiques publiques et à la  
santé

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 5 MARS 2015**

---

**QUESTION n° 15.48**

---

**OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE.**

---

Référence Service : DGAT/DAE/SAP-

Rapporteur : **M. Michel SUERE**

---

L'an deux mille quinze et le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Daniel PAREDES, Claude PATIN.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Benoit D'ABBADIE,  
Sandrine DAUGAS à Annie SCHMITT,  
Odette DORIER à Pascale LAUGE,  
Dominique GUIFFREY à Guy ASSEMAT,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Catherine VANDROY à Pascal RESPLANDY,  
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Gérard ANGELI à Caroline DESCHAMPS,  
Yvon MARTINEZ à Michel HERAIL,  
Michel MOULIN à Robert MENARD,  
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON,  
Luc ZENON à Elisabeth PISSARRO.

**Etaient absents :**

Messieurs les Conseillers Communautaires

Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Par arrêté conjoint en date du 12 décembre 2014, le préfet de la région Languedoc-Roussillon et le président du Conseil régional du Languedoc-Roussillon ont arrêté le projet de Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) du Languedoc-Roussillon. Avant la phase d'enquête publique, ce projet est soumis pour avis notamment aux départements, aux communautés de communes et d'agglomération, conformément à l'article L371-3 du code de l'environnement. Les communes sont informées du projet.

Le SRCE s'inscrit dans le cadre de l'instauration, en droit français, par les Lois Grenelle 1 et 2, de la création de la Trame Verte et Bleue (TVB) comme un outil d'aménagement du territoire destiné à mieux intégrer les projets et activités humaines dans leur environnement naturel.

La Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement prévoit que cette TVB s'articule sur trois niveaux :

- Les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ,
- Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) élaboré conjointement par l'État et les régions pour une durée de 6 ans et régi par les articles L371-3 et R371-24 et suivants du code de l'environnement,
- La prise en compte du SRCE par les documents de planification et les projets de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements. Cette prise en compte implique une obligation de compatibilité avec dérogation possible pour des motifs justifiés (CE, 17 mars 2010).

Le SRCE constitue un document exprimant des recommandations pour le maintien et la restauration des continuités écologiques. Son objet n'est pas de limiter le droit du sol, de la construction, ni d'encadrer les pratiques professionnelles et les activités économiques.

Le diagnostic territorial réalisé dans le cadre du SRCE du Languedoc-Roussillon s'est basé prioritairement, pour identifier les réservoirs de biodiversité, sur les espaces déjà soumis à un encadrement : sites Natura 2000, Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), propriétés du Conservatoire du Littoral, zones humides reconnues au niveau départemental. Cet inventaire a été complété par une analyse croisée des indices d'importance écologique et d'empreinte humaine. Cette analyse a également permis d'identifier les corridors écologiques à maintenir et/ou à restaurer. Ces corridors et réservoirs sont présentés, dans le projet de SRCE, sous forme d'atlas cartographiques à l'échelle 1/100 000.

Sur le territoire biterrois, les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques suivants ont été identifiés :

- les principaux cours d'eau et leurs ripisylves,
- la plaine agricole de Béziers-Vias avec les enjeux liés à l'avifaune,
- les zones humides et les mares temporaires institutionnellement identifiées,
- le littoral avec les zones humides, le cordon dunaire et les liens entre la ZNIEFF du plateau de Vendres et les Orpellières,
- les ZNIEFF de Grand Bois et des mares de Cantagal et leurs connexions,
- les liens entre la ZNIEFF du plateau de Vendres et le site Natura 2000 « *Est et Sud de Béziers* ».



Le plan d'actions stratégique du SRCE identifie notamment les enjeux suivants :

- L'intégration des continuités écologiques dans les politiques publiques et les décisions d'aménagement,
- Le maintien et la restauration des continuités écologiques :
  - Transparence des infrastructures,
  - Pratiques agricoles et forestières favorables,
  - Cours d'eau et milieux humides.
  - Milieux littoraux.
- L'accès aux données et l'approfondissement des connaissances.

La mise en œuvre de ces actions entrera dans le cadre de programmes budgétaires existants, aucun programme budgétaire spécifique au SRCE ne sera élaboré.

Dans le cadre du projet de territoire de l'agglomération Béziers Méditerranée, une amorce de trame verte et bleue locale a été identifiée : spots de biodiversité au Sud, linéaires structurants et espaces de biodiversité ordinaire au Nord. Cette trame pourra être un support de valorisation du territoire à travers les cheminements doux, l'écotourisme, les usages récréatifs, la valorisation paysagère,...

Dans cette perspective et aux vues de l'ensemble des éléments transmis par la Région et la Préfecture, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée est en mesure d'émettre un avis favorable au projet de SRCE.

La déclinaison dans les documents d'urbanisme (SCoT et PLU) des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques, identifiés à l'échelle régionale, fera l'objet d'une attention particulière de l'agglomération Béziers Méditerranée sur deux points :

- La cohérence des corridors écologiques identifiés entre le plateau de Vendres et les sites Natura 2000 « *Est et Sud de Béziers* » et « *Orpellières* » avec les projets d'aménagement nécessaires au développement du territoire biterrois,
- L'étude du potentiel écologique des zones boisées du Nord de l'agglomération Béziers Méditerranée en tant que corridors écologiques.

La déclinaison locale du SRCE, à l'échelle du SCoT, sera l'occasion d'acquérir des connaissances supplémentaires sur le potentiel écologique du Nord Biterrois dans la mesure où sa méconnaissance a été soulignée dans le diagnostic, et de prendre en compte les projets portés par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée sur le sud du territoire, notamment la future piscine et l'écoport.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'émettre un avis favorable au projet de Schéma Régional de Cohérence Écologique du Languedoc-Roussillon,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	50
Nombre de pouvoirs	13
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Alain ROMERO  
Pour le Président, Le 4ème Vice-Président  
Délégué aux Ressources humaines,  
à l'Administration générale  
et à l'Evaluation des politiques publiques et à la  
santé

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 5 MARS 2015**

---

**QUESTION n° 15.49**

---

**OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À LA COLLECTE DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE OU D3E).**

---

Référence Service : DGAT/DTEGD/-

Rapporteur : **M. Jean-Claude RENAU**

---

L'an deux mille quinze et le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Daniel PAREDES, Claude PATIN.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Benoit D'ABBADIE,  
Sandrine DAUGAS à Annie SCHMITT,  
Odette DORIER à Pascale LAUGE,  
Dominique GUIFFREY à Guy ASSEMAT,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Catherine VANDROY à Pascal RESPLANDY,  
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Gérard ANGELI à Caroline DESCHAMPS,  
Yvon MARTINEZ à Michel HERAIL,  
Michel MOULIN à Robert MENARD,  
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON,  
Luc ZENON à Elisabeth PISSARRO.

**Etaient absents :**

Messieurs les Conseillers Communautaires

Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

La collecte spécifique des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) a officiellement démarré le 15 novembre 2006, date de la mise en place des éco-organismes. Depuis cette date, il est fait obligation aux producteurs ou distributeurs de ces équipements de les reprendre gratuitement selon la règle du « un pour un ».

Le conseil de l'Union Européenne a adopté le 4 juillet 2012 la directive relative au DEEE ou D3E en fixant des objectifs ambitieux, tant en matière de responsabilité des producteurs, que de collecte, de réutilisation ou encore de traitement des D3E.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a signé sa première convention le 26 avril 2013 avec l'organisme coordonnateur agréé OCAD3E. Cet organisme a été à nouveau agréé pour la période 2015/2020.

Les équipements électriques ou électroniques peuvent être répartis dans les catégories suivantes :

- les gros appareils ménagers Froid (réfrigérateur, congélateur.....),
- les gros appareils ménagers Hors Froid (four, cuisinière, machine à laver...),
- les petits appareils ménagers (rasoir, grille-pain etc ...)
- les écrans

Les collectivités n'ont théoriquement pas l'obligation de mettre en place une collecte spécifique pour ces déchets. Cependant, force est de constater que les encombrants collectés contiennent une part importante de DEEE qu'il est nécessaire de traiter. De plus, les consommateurs mettent bien souvent leurs petits appareils électroménagers dans leur bac de collecte des ordures ménagères, ce qui nuit particulièrement à la qualité du compost que nous produisons à VALORBI.

Lorsqu'elles mettent en place une collecte sélective, les collectivités sont indemnisées des coûts de collecte par les producteurs d'EEE par le biais de l'Organisme Coordonnateur Agréé OCAD3E. Cet organisme a été créé pour assurer la compensation des coûts de la collecte sélective des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers supportés par les collectivités locales.

Le dispositif de soutien financier est le suivant :

- une part fixe qui s'élève à 1 840 € par point de collecte éligible et si la performance annuelle de 1,5 kg/hab/an est atteinte. Le nombre de points de collecte éligibles pour la ville de Béziers est égal à 1. Sur les 5 communes où notre compétence s'exerce en régie directe, seule la déchetterie du Capiscol de Béziers est sous notre responsabilité.

- une part variable qui est fonction du tonnage annuel récupéré et qui peut être de l'ordre de 13 000 €/an

- un remboursement des dépenses de communication à 100% dans la limite d'un plafond fixé à 4 500 €/an.

Points de collecte identifiés :

- Le 1<sup>er</sup> point de collecte tout désigné est la déchetterie du Capiscol, ouvert aux habitants de Béziers.

- Un 2ème point de collecte est identifié à la déchetterie « interne » située sur le site de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint-Jean-du-Libron. Site utilisé pour le tri des encombrants collectés par nos équipes.

Communication auprès du public :

Le service est tenu d'assurer une communication auprès de sa population pour lui expliquer la filière d'élimination des D3E, en incitant notamment les habitants à ramener leurs appareils auprès d'associations caritatives (Emmaüs, Croix Rouge) et favoriser ainsi la remise sur le marché du matériel réparable tout en apportant à ces associations une activité supplémentaire intéressante en terme d'emploi.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- de poursuivre la filière de récupération des DEEE en maintenant le point de collecte sur la déchetterie du Capiscol de Béziers et un autre sur le site de la déchetterie « interne » de l'ISDND de Saint-Jean-du-Libron à Béziers,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention avec l'organisme coordonnateur OCAD3E et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	50
Nombre de pouvoirs	13
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Alain ROMERO  
 Pour le Président, Le 4ème Vice-Président  
 Délégué aux Ressources humaines,  
 à l'Administration générale  
 et à l'Evaluation des politiques publiques et à la  
 santé

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 5 MARS 2015**

---

**QUESTION n° 15.50**

---

**OBJET : RACCORDEMENT DE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DE CERS À LA STATION D'ÉPURATION DE BÉZIERS : APPROBATION DU DOSSIER DE DÉCLARATION AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT INTÉGRANT UN PORTER À CONNAISSANCE.**

---

Référence Service : DGAT/DCE/SQMES-

Rapporteur : **M. Bernard AURIOL**

---

L'an deux mille quinze et le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Étaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Daniel PAREDES, Claude PATIN.

**Étaient absents et avaient donné procuration :**

Monsieur le Vice-Président

Alain ROMERO à Jean-Pierre LAMBERT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Benoit D'ABBADIE,  
Sandrine DAUGAS à Annie SCHMITT,  
Odette DORIER à Pascale LAUGE,  
Dominique GUIFFREY à Guy ASSEMAT,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Catherine VANDROY à Pascal RESPLANDY,  
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Gérard ANGELI à Caroline DESCHAMPS,  
Yvon MARTINEZ à Michel HERAIL,  
Michel MOULIN à Robert MENARD,  
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON,  
Luc ZENON à Elisabeth PISSARRO.

**Étaient absents :**

Messieurs les Conseillers Communautaires  
Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) doit raccorder le réseau d'assainissement de la commune de Cers à la station d'épuration de Béziers conformément aux orientations du schéma directeur d'assainissement approuvé en 2006.

Cette opération a déjà été soumise à autorisation au titre des articles L 214-1 à L 214-6 du Code de l'Environnement dans le cadre du dispositif de collecte et de traitement des eaux usées intercommunal de Béziers et a fait l'objet de l'arrêté n°2013-II-1895 en date du 21 novembre 2013.

Depuis des études et investigations complémentaires ont entraîné des modifications sur le projet initial, en particulier au niveau des postes de refoulement. Ces points doivent faire l'objet d'une déclaration au titre des articles L 214-1 à L 214-6 du Code de l'Environnement.

Un dossier de déclaration intégrant un porter à connaissance a été établi. Il décrit le projet technique de raccordement ainsi que l'impact des travaux et des équipements sur l'environnement. Il comprend les pièces suivantes :

- Pièce 1 : identité du demandeur
- Pièce 2 : localisation du projet
- Pièce 3 : nature, consistance, volume et objet de la nomenclature concernées par le projet
- Pièce 4 : document d'incidences
- Pièce 5 : moyens de surveillance
- Pièce 6 : éléments graphiques utiles à la compréhension du projet

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver le dossier d'étude des impacts du projet,
- de solliciter un récépissé de déclaration auprès de Monsieur le Prefet,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	49
Nombre de pouvoirs :	14
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Alain ROMERO  
Pour le Président, Le 4ème Vice-Président  
Délégué aux Ressources humaines,  
à l'Administration générale  
et à l'Evaluation des politiques publiques et à la  
santé



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 5 MARS 2015**

---

**QUESTION n° 15.51**

---

**OBJET : PARTICIPATION 2015 AU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'HERAULT.**

---

Référence Service : DGAT/DGU/SMOB-

Rapporteur : **M. Christophe THOMAS**

---

L'an deux mille quinze et le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Daniel PAREDES, Claude PATIN.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Monsieur le Vice-Président

Alain ROMERO à Jean-Pierre LAMBERT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Benoit D'ABBADIE,  
Sandrine DAUGAS à Annie SCHMITT,  
Odette DORIER à Pascale LAUGE,  
Dominique GUIFFREY à Guy ASSEMAT,  
Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
Catherine VANDROY à Pascal RESPLANDY,  
Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,  
Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
Gérard ANGELI à Caroline DESCHAMPS,  
Yvon MARTINEZ à Michel HERAIL,  
Michel MOULIN à Robert MENARD,  
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON,  
Luc ZENON à Elisabeth PISSARRO.

**Etaient absents :**

Messieurs les Conseillers Communautaires  
Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations du 24 mai 2012, le Conseil Communautaire a adopté les nouveaux statuts du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Hérault (SMTCH) et du 6 février 2015, le SMTCH a adopté le budget primitif 2015,

Les premières recettes du SMTCH sont constituées des contributions des membres déterminées par application des clés de répartition statutaires aux coûts de transport scolaire et non scolaire. Le transport non scolaire (interurbain) est à la charge du Département. Le financement du transport scolaire se répartit pour 62% à la charge de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) et pour 38% à la charge du Département de l'Hérault.

En 2014, la participation totale de la CABM au SMTCH a été de 975 840 € HT.

La participation totale sera, en 2015, de 1 219 348 € HT.

L'augmentation de la participation de la CABM s'explique par deux éléments :

- jusqu'à l'année 2014, les membres du SMTCH bénéficiaient de redistributions d'excédents qui venaient diminuer le montant de leur participation. En raison des derniers investissements réalisés par le SMTCH, concernant notamment la Billettique, il n'y aura pas, en 2015, de redistributions d'excédents.
- l'augmentation des effectifs du lycée Marc Bloch prévue pour septembre 2015 engendre la mise en place de services scolaires supplémentaires réalisés par Hérault Transport sur le territoire de la CABM et par conséquent une augmentation de la participation.

Pour rappel, l'activité de Hérault Transport est totalement assujettie à la TVA depuis le 1er janvier 2012 :

- sur toutes les dépenses,
- sur toutes les recettes soumises à TVA (Subvention d'Équilibre et Versement Transport Additionnel non inclus)

Cet assujettissement engendre une ventilation de la participation de la CABM en deux parties :

- une subvention complément de prix,
- une subvention d'équilibre.

La subvention complément de prix, assujettie à la TVA, concerne la prise en charge, par la CABM, des diminutions de prix accordées aux familles d'élèves résidant et allant à l'école sur le Périmètre des Transports Urbains de la CABM mais empruntant uniquement les lignes Hérault Transport.

Il est proposé de verser au syndicat mixte des transports en commun de l'Hérault une subvention complément de prix estimée annuellement à 5 000 € HT, soit 5 500 € TTC calculée sur la base des réductions, partielles ou totales, effectivement accordées par le syndicat mixte dans le cadre du transfert de compétence pour l'année scolaire 2014/2015.

Cette subvention sera versée mensuellement au SMTCH.

Par ailleurs, il est proposé d'attribuer une subvention d'équilibre, non assujettie à la TVA, estimée à 1 214 348 € HT au syndicat mixte des transports en commun de l'Hérault au titre du déficit d'exploitation du service public de transport selon le plan de versement prévisionnel suivant :

1<sup>er</sup> trimestre : 303 587 €

2<sup>ème</sup> trimestre : 303 587 €

3<sup>ème</sup> trimestre : 303 587 €

4<sup>ème</sup> trimestre : 242 870 € (80 % de l'appel trimestriel) + 60 717 (solde établi en fonction de la subvention complément de prix effectivement versée) = 303 587 €

Cette somme est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver le versement d'une subvention complément de prix et le financement de la participation de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée au SMTCH tel que défini précédemment,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	49
Nombre de pouvoirs	14
Suffrages exprimés :	59
Pour :	59
Contre :	0
Ne prennent pas part au vote :	4 (Alain BIOLA, Roselyne PESTEIL, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS n'ont pas pris part au vote)

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages  
exprimés,

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Alain ROMERO  
Pour le Président, Le 4ème Vice-Président  
Délégué aux Ressources humaines,  
à l'Administration générale  
et à l'Evaluation des politiques publiques et à la  
santé

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

---

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 5 MARS 2015**

---

**QUESTION n° 15.52**

---

**OBJET : CONVENTION FINANCIÈRE AVEC LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'HÉRAULT RELATIVE AUX MODALITÉS D'UTILISATION DU RÉSEAU URBAIN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BÉZIERS MÉDITERRANÉE POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE - RECONDUCTION POUR L'ANNÉE 2015.**

---

Référence Service : DGAT/DGU/SMOB-

Rapporteur : **M. Christophe THOMAS**

---

L'an deux mille quinze et le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Daniel PAREDES, Claude PATIN.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Monsieur le Vice-Président

Alain ROMERO à Jean-Pierre LAMBERT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Benoit D'ABBADIE,

Sandrine DAUGAS à Annie SCHMITT,

Odette DORIER à Pascale LAUGE,

Dominique GUIFFREY à Guy ASSEMAT,

Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,

Catherine VANDROY à Pascal RESPLANDY,

Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,

Elie ABOUD à Daniel PAREDES,

Gérard ANGELI à Caroline DESCHAMPS,

Yvon MARTINEZ à Michel HERAIL,

Michel MOULIN à Robert MENARD,

Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON,

Luc ZENON à Elisabeth PISSARRO.

**Etaient absents :**

Messieurs les Conseillers Communautaires

Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 24 mai 2012 le Conseil Communautaire a adopté les nouveaux statuts du Syndicat mixte des transports en commun de l'Hérault (SMTCH),

En vertu des prescriptions de l'article 6 de ces statuts, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a transféré au SMTCH l'organisation du transport scolaire,

Parallèlement, le SMTCH utilise les moyens du réseau urbain relevant de la compétence de la CABM, afin d'assurer le transport scolaire, suivant les dispositions de l'article 8-3 des statuts,

Dès lors, il convient, dans le cadre d'une convention, de préciser, au titre de l'année 2015, les modalités d'utilisation du réseau urbain par le SMTCH ainsi que les conditions financières s'y rapportant.

Modalités d'utilisation du réseau urbain :

Le réseau urbain comprend les lignes de bus urbaines et péri-urbaines exploitées par Transdev Urbain.

Les enfants scolarisés sont transportés en application du règlement de transport scolaire adopté par délibération du SMTCH.

Coût d'utilisation du réseau urbain :

Le coût du transport scolaire est égal au coût global du transport. Il est calculé net des recettes perçues par l'opérateur, en l'occurrence Transdev Urbain.

Pour l'année 2015, le coût d'utilisation du réseau s'élève à 887 544 € HT soit 976 298, 40 € TTC.

Cette somme couvre l'exercice budgétaire 2015.

L'échéancier de paiement du coût du réseau par le SMTCH est fixé au même prorata que celui de la participation financière de la CABM au Syndicat, soit selon quatre versements trimestriels.

Durée et reconduction de la convention financière

La convention prend effet à compter de la date de sa notification et prend fin au 31 décembre 2015. A cette échéance, une nouvelle convention sera négociée avec le SMTCH pour l'année suivante.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière relative aux modalités d'utilisation du réseau urbain par le Syndicat mixte des Transports en commun de l'Hérault, au titre de l'année 2015.
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	49
Nombre de pouvoirs	14
Suffrages exprimés :	59
Pour :	59
Contre :	0
Ne prennent pas part au vote :	4 (Alain BIOLA, Roselyne PESTEIL, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS n'ont pas pris part au vote)

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages  
exprimés,

Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Alain ROMERO

Pour le Président, Le 4ème Vice-Président  
Délégué aux Ressources humaines,  
à l'Administration générale  
et à l'Evaluation des politiques publiques et à la  
santé

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SEANCE DU 5 MARS 2015**

**QUESTION n° 15.53**

**OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BÉZIERS MÉDITERRANÉE À LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE POUR LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DE LA CITOYENNETÉ (COPEC) .**

Référence Service : CAB//–

Rapporteur : **M. Jean-Michel DU PLAA**

L'an deux mille quinze et le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

**Etaient Présents :**

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Michel SUERE, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Bénédicte FIRMIN, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Agnès JULLIAN, Pascale LAUGE, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Laurence RUL, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Jacques GRANIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Daniel PAREDES, Claude PATIN.

**Etaient absents et avaient donné procuration :**

Monsieur le Vice-Président

Alain ROMERO à Jean-Pierre LAMBERT.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Nataly DARTIGUELONGUE à Benoit D'ABBADIE,  
 Sandrine DAUGAS à Annie SCHMITT,  
 Odette DORIER à Pascale LAUGE,  
 Dominique GUIFFREY à Guy ASSEMAT,  
 Natalia PETITJEAN à Jean-Claude RENAU,  
 Catherine VANDROY à Pascal RESPLANDY,  
 Nourredine ABID à Adil CHOUKRI TOURI,  
 Elie ABOUD à Daniel PAREDES,  
 Gérard ANGELI à Caroline DESCHAMPS,  
 Yvon MARTINEZ à Michel HERAIL,  
 Michel MOULIN à Robert MENARD,  
 Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON,  
 Luc ZENON à Elisabeth PISSARRO.

**Etaient absents :**



Messieurs les Conseillers Communautaires  
Philippe ROUGEOT, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

---

Mesdames, Messieurs,

La Commission départementale pour la Promotion de l'Egalité des Chances et la Citoyenneté (COPEC) concourt à la mise en œuvre des politiques publiques relative à l'accès aux droits et à la prévention des discriminations de toutes origines susceptibles de s'exercer contre les personnes les plus vulnérables, dans les domaines de l'emploi, du logement, de l'éducation et de la santé.

Elle comprend quatre collèges :

- services de l'Etat
- collectivités territoriales
- secteur socio-économique
- associations

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée est représentée au sein de la Commission départementale pour la Promotion de l'Egalité des Chances et la Citoyenneté par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du CGCT, les délégués titulaires et suppléants doivent être élus au scrutin secret, sauf si l'organe délibérant décide, à l'unanimité de ne pas procéder à ce type de scrutin.

De plus, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir (...) dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement, (...) et il en est donné lecture par le Président.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- De désigner les délégués titulaire (1) et suppléant (1) de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée à la Commission départementale pour la Promotion de l'Egalité des Chances et la Citoyenneté,
- D'appliquer les dispositions du dernier alinéa de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui stipule que le « conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations (...), sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin »,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après appel à candidature, se sont déclarés les conseillers communautaires suivants :

- Titulaire :  
Jean-Michel DU PLAA
- Suppléant :  
Alain ROMERO

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletins secrets pour l'élection des représentants de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée à la Commission Départementale pour la Promotion de l'Égalité des Chances et de la Citoyenneté.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, et dans la mesure où le nombre de candidats déclarés correspond au nombre de sièges à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement comme suit :

- Titulaire :  
Jean-Michel DU PLAA
- Suppléant :  
Alain ROMERO

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	49
Nombre de pouvoirs	14
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,  
Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits  
Pour expédition conforme,  
Le Président,

Alain ROMERO  
Pour le Président, Le 4ème Vice-Président  
Délégué aux Ressources humaines,  
à l'Administration générale  
et à l'Evaluation des politiques publiques et à la  
santé